

Mercredi 19 décembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

**La CRE approuve les programmes d'investissements 2008
de GRTgaz et de TIGF, en forte augmentation par rapport à 2007
ce qui est favorable au dynamisme du marché**

La CRE vient d'approuver les programmes d'investissements annuels de GRTgaz et TIGF en application de la loi du 7 décembre 2006 qui lui a confié cette responsabilité.

Les investissements prévus pour 2008 sont significativement plus élevés que ceux des années précédentes. Le programme d'investissements de GRTgaz s'élève à 585 M€ (382 M€ en 2007), et celui de TIGF à 191 M€ (160 M€ en 2007). Cette hausse s'inscrit dans une perspective de long terme : 5 milliards d'euros sur 10 ans pour GRTgaz, 1 milliard d'euros pour TIGF.

Les investissements portent principalement sur le développement du réseau français de transport de gaz. Ils répondent aux besoins exprimés par les acteurs du marché. La réalisation de ces investissements favorisera le développement d'un marché du gaz naturel et bénéficiera aux consommateurs français. En outre, ils contribueront à renforcer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel.

Ainsi, à compter de janvier 2009, la fusion de trois zones d'équilibrage sur le réseau de GRTgaz donnera naissance à une zone de marché de 350 TWh de consommation annuelle, permettant la mise en concurrence du gaz originaire d'Europe du Nord, du gaz russe et du gaz naturel liquéfié. Le renforcement des capacités d'entrée (interconnexions terrestres, terminaux méthaniers) et la mise en service de centrales électriques à gaz permettront également à de nouveaux acteurs de prendre des positions concurrentielles fortes et durables sur le marché français.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –
Fax. 01.44.50.42.75 – christophe.feuillet@cre.fr**